

Saint-Ouen, le 18 mai 2006

Monsieur Hubert BLANC  
Président de la Commission Particulière  
du Débat Public sur l'extension  
du tramway à Paris  
32, rue de Cambrai  
75015 PARIS

JR/DG/NT

Monsieur le Président,

Dans le cadre du débat public engagé sur le prolongement de ligne T3 de tramway, j'ai souhaité vous faire part des propositions de la Ville de Saint-Ouen, propositions qui ont d'ailleurs été déjà exprimées publiquement par Monsieur Francis GODARD, Adjoint au Maire en charge des Transports et de l'Intercommunalité, lors du débat organisé à la Préfecture de Seine-Saint-Denis, en février dernier.

La ville de Saint-Ouen se prononce en effet pour un prolongement de la ligne T3 au-delà de la Porte de la Chapelle, et ce, pour plusieurs raisons de fond.

La première et la plus importante à mes yeux, concerne l'activité du Marché aux Puces de Saint-Ouen, qui accueille plus de quinze millions de visiteurs chaque année, avec tous les problèmes de circulation et de stationnement qui en découlent, compte tenu de l'insuffisance d'un réseau de transports en commun cohérent et maillé.

La deuxième raison découle de l'intérêt de desservir la Porte de Clignancourt, terminus de la ligne 4 de métro, et nœud important d'interconnexion à l'Ouest de la capitale, avec l'existence de nombreuses lignes de bus en direction à la fois de la banlieue et de Paris.

Je veux en outre, et c'est ma troisième remarque, souligner tout l'intérêt qu'il y a à relier la ligne T3 à la ligne C du RER.

Cette ligne dessert, à Saint-Ouen, le quartier de la ZAC Victor Hugo où travaillent dix mille salariés, et où viennent encore de s'installer des entreprises comme DANONE ou NOKIA.

Cette liaison apparaît d'autant plus cohérente, que la ligne en souterrain du RER C emprunte de la Porte de Clichy à la Porte de la Muette, un trajet très voisin de celui suivi par les boulevards des Maréchaux.

Ce sont toutes ces raisons, auxquelles il faut encore ajouter l'existence d'un GPRU à la Porte de Clignancourt, qui motivent notre volonté de voir prolonger la ligne T3 au-delà de la Porte de la Chapelle, ce qui constituerait du même coup un atout supplémentaire, en matière de transports en commun pour toute cette section du département de la Seine-Saint-Denis.

Souhaitant que la prise de position de la Ville de Saint-Ouen, et les arguments qui la justifient, retiennent toute votre attention,

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Jacqueline ROUILLON

Maire-Conseillère Générale